



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 00084

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : FORUM JEUNES
Tél : 04 66 86 75 99
Réf : MN/JC/IL/2024

Objet : Prestations dans le cadre de la course Alès Crazy Run organisée par le Forum Jeunes le dimanche 28 avril 2024

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°20_01_07 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire, en application des articles L1413-1 et L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville d'Alès a engagé l'opération « Alès Cœur de Ville » visant à rendre le centre-ville plus attractif et en faire le véritable cœur battant du territoire ;

Considérant que l'organisation de manifestations sportives ludiques et familiales en centre-ville fait partie des besoins exprimés par les habitants de la commune ;

Considérant l'intérêt d'organiser une Alès Crazy Run le dimanche 28 avril 2024, dans le cadre des Festivités Jeunesse du Forum des Jeunes ;

Considérant la nature de cette prestation et que cette dernière nécessite l'intervention de prestataires dont l'engagement a fait l'objet d'une consultation financière préalable ;

Considérant que les propositions retenues sont des offres économiquement avantageuses pour assurer la prestation ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Sont retenues au titre de la présente prestation :

- l'UNASS (Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs du Languedoc Roussillon) – impasse Baptiste Bonnet – 30230 Bouillargues, n° SIRET : 508 964 020 00020 – APE : 8559A, pour un montant total de 400 € (quatre cents euros ; TVA non applicable), pour la mise en place d'un poste de secours place des Martyrs de la Résistance et la mise à disposition de 4 intervenants secouristes et d'une ambulance VPSP, le dimanche 28 avril 2024, de 10h30 à 13h,

- la société SURIATIS – 14B rue de la Bergerie – 30100 Alès, n° SIRET : 830 131 546 00038, pour un montant TTC de 1 496,88 € (mille quatre cent quatre vingt seize euros et quatre vingt huit centimes toutes taxes comprises), pour le gardiennage et la mise en place de 10 agents ADS le dimanche 28 avril 2024, de 7h à 13h.

ARTICLE 2 :

Une facture sera présentée par et au nom de chaque intervenant à l'issue de la prestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Alès, le 17 AVR. 2024

Le maire,

Max ROUSTAN

